

HONORAIRES LOCATION ET REDACTION D'ACTE CABINET N&H IMMOBILIER

HONORAIRES LOCATION ET REDACTION D'ACTE POUR LES LOCAUX
SOU MIS A LA LOI DU 06/07/89 selon la loi ALUR
(incombant pour 1/2 au propriétaire et pour 1/2 au locataire)

HONORAIRES DE LOCATION POUR LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE

Frais de rédaction d'acte	TAUX TTC (TVA à 20 %)
	Selon le secteur : 8€ - 10€ ou 12€ euros/m ²
	Etat des Lieux : 3€ /m ²

ENTREMISE ET NEGOCIATION

Honoraires supportés exclusivement par le propriétaire : sont selon le type de bien :

- Pour un studio : entre 350 € T.T.C. et 449 € T.T.C.
- Pour un deux pièces : entre 450 € T.T.C. et 629 € T.T.C.
- Pour un trois pièces : entre 630 € T.T.C. et 749 € T.T.C.
- Pour un quatre pièces : entre 750 € T.T.C. et 849 € T.T.C.
- Au-delà : entre 950 € T.T.C. et plus.

HONORAIRES LOCATION ET REDACTION LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du bailleur ou du preneur)

LOCATION

Base : loyer hors charges hors taxes de la première triennalité : 12 %

REDACTION D'ACTE

Nouveau bail ou renouvellement :

Base : loyer des 9 ans x 0.5%

Première révision :

Base différence entre ancien loyer et nouveau loyer x 6 ans x 0.6%

Seconde révision :

Base différence entre ancien loyer et nouveau loyer x 3 ans x 0.7%

Avec dans tous les cas un minimum de perception :

de 200 € lorsque le loyer est inférieur à 4580 euros

de 400 € lorsque le loyer est supérieur à 4580 euros

Tarif en vigueur au 01/01/2023 exprimé en Euros TTC, avec un taux de TVA à 20 %

MEDIATION

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un "consommateur" au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à www.anm-conso.com, soit par courrier postal à l'attention de l'ANM Conso 2 rue de Colmar 93400 Vincennes